Délibération n°2022/4

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 715-2 et suivant ;
Vu les statuts, en vigueur de l'établissement,
Vu l'« *Accord Cadre entre l'Université de Technologie de Troyes (UTT), France et l'Institut Saint Jean (ISJ), Cameroun pour la mise en place d'un partenariat pédagogique 2017-2021* » (n° UTT : 17-043, expirant le 31/03/2022, CA du 06 07 2017)
Vu la « *Convention Spécifique – Phase 2 - Programme de Coopération UTT-ISJ « partenariat pédagogique* »,

Objet : Droits d'inscription au DU IRIS dispensé au Cameroun
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les droits d'inscription au DU IRIS (Formation de l'UTT dispensée à l'ISJ au Cameroun), pour les années 2021/2022 à 2025/2026, à la somme de 610€.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 22
Présents : 17
Pouvoirs : 5

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Ronan STEPHAN

Troyes, le 11 mars 2022
Le président du conseil d'administration

Publié sur le site internet de l'UTT le : 15/03/2022
Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 15/03/2022

Université de Technologie de Troyes
12 rue Marie Curie – CS 42060 – 10004 Troyes cedex – France
Téléphone : 33 (0) 25 71 76 00 – télécopie : 33 (0) 25 71 76 76 – site web : www.utt.fr